

Editorial

Le monde tremble

La terre tremble,

la terre tremble des secousses sismiques qui réveillent son écorce régulièrement,

elle tremble du bruit des explosions qui réveillent au petit matin Palestiniens et habitants de Jérusalem attendant leur bus, elle tremble d'une voiture qui explose à Bali devant une boîte de nuit ou d'un pétrolier emportant son stock de brut vers des industries lointaines,

elle tremble du rejet par des populations miséreuses de gouvernements corrompus, elle tremble du prix des matières premières, elle tremble de l'intolérance de ceux qui, en détournant l'image de tel ou tel dieu, essaient d'imposer leur pensée et leur vision du monde,

elle tremble de ceux qui produisent et consomment trop et qui ne partagent pas,

elle tremble de ceux qui sont exclus, de ceux qui pour survivre fouillent les montagnes de détritiques de ceux qui produisent trop et consomment trop...

elle tremblera tant que les inégalités ne seront pas réduites,

elle tremblera encore plus si nous restons silencieux face aux extrémismes, aux violences, à la force, à l'exclusion...

Essayons à notre échelle d'en apaiser les secousses.

JMB

"Tinténiac Pour Tous" en 10 Questions-Réponses

1. Qu'est-ce que "Tinténiac Pour Tous" ?

"Tinténiac Pour Tous" est un collectif regroupant des habitants de Tinténiac et des personnes liées à Tinténiac par des activités régulières (professionnelles, culturelles, sportives, scolaires, etc...). Ce collectif s'est constitué au Printemps 2002, à l'occasion du 1er tour des élections présidentielles, pour faire face au risque de voir se développer à Tinténiac et dans les environs, des idées d'intolérance et d'exclusion, et un désintérêt pour la démocratie.

2. Quels sont ses buts ?

Le collectif "Tinténiac Pour Tous" défend les valeurs de tolérance, d'ouverture et de respect des différences en luttant contre le racisme, la xénophobie et toute autre forme d'exclusion. Il vise aussi à renforcer la vie démocratique locale en encourageant les habitants du village à s'informer, à s'exprimer, à se sentir concernés et à se faire une opinion sur les affaires de la commune.

3. Quelles sont les activités de "Tinténiac Pour Tous" ?

Depuis Mai 2002, "Tinténiac Pour Tous" assiste régulièrement aux réunions du Conseil Municipal, se réunit mensuellement et diffuse des lettres d'information pour faire connaître son point de vue sur des questions d'intérêt général. Le collectif souhaite également organiser des débats, des manifestations culturelles ou d'autres animations, ouvertes et accessibles à tous.

4. Quel est le statut juridique du collectif ?

"Tinténiac Pour Tous" est une association à but non-lucratif, régie par la loi de 1901, qui compte actuellement une vingtaine de membres actifs. Les statuts sont disponibles auprès du collectif sur simple demande.

5. Le collectif "Tinténiac Pour Tous" est-il affilié à un parti politique ?

Non, "Tinténiac Pour Tous" n'est affilié à aucun parti politique et accueille des membres de toutes sensibilités.

6. Comment se situe "Tinténiac Pour Tous" par rapport aux deux groupes qui composent le Conseil Municipal (majorité et minorité) ?

"Tinténiac Pour Tous" est indépendant de ces deux groupes et détermine ses positions en complète liberté d'esprit.

7. Quelle est l'utilité d'un tel collectif à Tinténiac ?

En apportant des éléments de réflexion et de discussion sur des sujets très divers de la vie collective, "Tinténiac Pour Tous" souhaite fournir à tous ceux qui vivent, travaillent ou séjournent à Tinténiac, une possibilité de mieux comprendre le déroulement des affaires de la commune, un moyen d'exprimer leur point de vue et leurs attentes mais aussi une occasion de connaître et de prendre conscience des problèmes et des

préoccupations des autres habitants. "Tinténiac Pour Tous" espère ainsi renforcer l'intérêt collectif pour la vie communale, la compréhension mutuelle, la participation de tous et l'importance de la démocratie au quotidien.

8. Comment devient-on membre de "Tinténiac Pour Tous" ?

Il suffit de se faire connaître auprès d'un membre de "Tinténiac Pour Tous" ou d'envoyer un courrier au collectif. La cotisation annuelle est de 5 €.

9. Comment soutenir "Tinténiac Pour Tous" ?

Sans nécessairement être membre actif, il est possible de soutenir le collectif :

- en nous faisant parvenir des idées, des opinions, des informations, des propositions d'articles, ...
- en nous suggérant des sujets de débats ou de manifestations culturelles,
- en nous adressant des dons pour contribuer à financer nos publications,
- ou par tout autre moyen qui pourrait, selon vous, nous être utile.

10. Comment contacter "Tinténiac Pour Tous" ?

- en nous écrivant à l'adresse suivante :
Tinténiac Pour Tous – BP. 1
35190 TINTENIAC
- ou en nous envoyant un courrier électronique à:- tinteniac-pour-tous@wanadoo.fr

Réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2002

Extension de la Maison Sainte-Anne

Une réunion du Conseil Municipal s’est tenue le Mardi 10 Septembre 2002, avec pour unique ordre du jour la demande d’un permis de démolir et d’un permis de construire, déposés par la Maison de Retraite Sainte-Anne (Association Loi 1901).

Il appartient à la Commune de se pencher sur l’aspect administratif du dossier et d’accorder ou non les permis de démolir et de construire demandés. Le Maire peut prendre sa décision seul, mais il a préféré, sur cette question, recueillir l’avis du Conseil Municipal à titre consultatif.

Bien que la réunion se soit tenue à une date inhabituelle, plusieurs membres de "Tinténiac Pour Tous" ont assisté lors des débats du Conseil Municipal. Or, nous avons été très perplexes à la lecture, quelques jours plus tard, du Procès-Verbal de la réunion, car celui-ci comporte d’importantes lacunes.

Alors que la première partie du Procès-Verbal apporte de nombreuses précisions sur l’aspect réglementaire de la question, la seconde partie, consacrée aux débats, est complètement obscure.

Pourtant, la question soulevée est simple et elle peut se résumer ainsi : l’extension de la Maison Sainte-Anne par une unité d’accueil pour personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer n’est possible qu’à condition de démolir le Pavillon des Cèdres, une bâtisse du XIXème faisant partie du patrimoine architectural de Tinténiac.

Or, il est tout à fait impossible de comprendre, à la simple lecture du texte municipal, quel est exactement le sens de la question débattue, quel est le bâtiment qu’il est question de détruire, quels sont les avis des personnes opposées à la démolition et quels sont les arguments qui plaident en sa faveur.

Jugez-en par vous-même…

Nous vous proposons ci-dessous :

- le texte intégral du procès-verbal officiel**
- les précisions de "Tinténiac Pour Tous" sur les points incomplets**
- des commentaires sur l’ensemble de la question**

Procès-Verbal Officiel (Texte intégral)

Monsieur Le Maire informe l’Assemblée que deux dossiers de demande de permis de démolir et de construire ont été déposés par Monsieur le Directeur de la Maison Sainte-Anne le 11 Juin 2002 en vue de la création d’un centre Alzheimer.

Une fois enregistrés, ceux-ci ont été transmis à la DDE – subdivision de Combourg pour instruction.

S’agissant d’un établissement recevant du public en 4ème catégorie, le délai d’instruction est de trois mois, afin de solliciter l’avis obligatoire des personnes publiques, services ou commissions intéressés par le projet, tel que cela est prévu par les lois ou règlements en vigueur.

L’instruction est aujourd’hui achevée et il appartient au Maire de prendre sa décision puisqu’aux termes du premier alinéa de l’article L 421-2-1 du Code de l’Urbanisme : "Dans les communes où un plan local d’urbanisme a été approuvé, le permis est délivré par le Maire, au nom de la commune".

Concernant la demande d’autorisation de démolir, le dossier a reçu l’avis favorable du chef du service départemental de l’Architecture et du Patrimoine.

Quant à la demande d’autorisation de construire, le dossier a reçu l’avis favorable du chef du service départemental de l’Architecture et du Patrimoine, l’avis favorable de la commission de sécurité et l’avis favorable de la commission d’accessibilité aux personnes handicapées.

Avant de prendre sa décision conformément aux textes en vigueur et aux résultats de l’instruction, Monsieur le Maire souhaite recueillir l’avis de son Conseil Municipal à titre consultatif.

Au préalable, Monsieur Rochefort donne lecture d’un courrier de Monsieur Jean Peeters de l’association Patrimoine et Historique Tinténiac-Montmuran en date du 9 Septembre 2002, puis Monsieur Armel Lescop lit un argumentaire de cinq pages déposé par l’association le même jour.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gaël Durel de présenter les dossiers en question.

Monsieur Rebours apporte un certain nombre de précisions sur l’historique du dossier.

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de Monsieur le Préfet de la Région Bretagne, préfet d’Ille-et-Vilaine, en date du 22 Décembre 2000.

Les Conseillers Municipaux et le public sont invités à consulter les plans affichés sur les murs de la Salle du Conseil.

Monsieur Mazurier intervient pour donner son avis sur le projet.

Après avoir entendu les exposés et débats sur les dossiers, Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal de donner leur avis par vote à bulletin secret sur les deux dossiers qui leur ont été présentés, à savoir "êtes-vous pour ou contre la création d’un centre Alzheimer à la maison de retraite Sainte-Anne, tel qu’il est décrit dans les dossiers de demande de permis de démolir et de construire" ?

Le Conseil Municipal, par bulletin secret (19 votants, 16 pour, 2 contre, 1 blanc) émet un avis favorable à la création d’un centre Alzeihmer à la maison de retraite Sainte-Anne, tel qu’il est décrit dans les dossiers de demande de permis de démolir et de construire.

Les précisions de Tinténiac pour Tous

Courrier de Jean Peeters

Voici les principaux éléments développés dans le courrier de Jean Peeters, Président de l’Association "Défense du Patrimoine et Historique Tinténiac-Montmuran". Cette Association s’oppose à la démolition du bâtiment concerné, à savoir le Pavillon des Cèdres, bâtisse datant de 1876 et située juste devant la Maison Sainte-Anne :

- Jean Peeters souligne l’existence d’un Plan d’Occupation des Sols (POS) en centre-bourg de Tinténiac, dans lequel il est fait référence à la volonté de protéger le bâti ancien.

- Il rappelle que le Préfet d’Ille-et-Vilaine avait, en Août 2000 interdit la démolition du Pavillon des Cèdres, en dépit de l’avis favorable de la Commune.

- Il se réfère à différents articles du Code de l’Urbanisme invoqués par le Préfet pour justifier son refus, et considère que ces raisons sont toujours valables aujourd’hui.

- Il estime que le projet de construction présenté ne répond pas, lui non plus, aux prescriptions du POS, en raison de la hauteur des constructions prévues, leur aspect extérieur et le stationnement à leurs abords.

Courrier de l’Association "Patrimoine & Historique Tinténiac-Montmuran"

Dans son argumentaire de 5 pages, l’Association "Patrimoine & Historique Tinténiac-Montmuran" reprend et complète un certain nombre de points présentés dans le courrier de Jean Peeters :

- L’Association juge que la destruction du Pavillon des Cèdres, représentatif des constructions de la seconde moitié du XIXème siècle, porterait atteinte au patrimoine communal, à la perspective des bâtiments à proximité de l’Eglise et au "coeur historique" de Tinténiac.

- Elle estime que l’obtention du permis de démolir risquerait de créer un précédent qui pourrait être invoqué par d’autres candidats à la démolition d’anciennes bâtisses pour construire du neuf.

- Elle considère que le projet de construction ne s’intègre pas harmonieusement avec les constructions voisines, notamment l’Eglise.

- Elle pense que le nombre de places de stationnement prévues dans le projet est insuffisant et que cela risque d’engendrer des difficultés au niveau de la Rue du Chêne Vert et de la Rue du Prieuré.

L’Association en conclut que l’emplacement choisi pour l’édification d’un centre d’accueil de malades d’Alzheimer n’est pas bon.

Intervention de Gaël Durel

Gaël Durel présente des détails sur le projet d’unité d’accueil pour malades d’Alzheimer :

- Il précise que les personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer ont besoin d’un environnement spécifique, de moyens adaptés et d’une surveillance particulière. Il estime que l’agencement intérieur du Pavillon des Cèdres rend le bâtiment inexploitable comme unité de vie pour de telles personnes, car sa configuration

complexe et sur plusieurs étages serait malcommode pour le personnel et pourrait s’avérer dangereuse pour les résidents.

- Il explique que le nouveau bâtiment est conçu pour s’intégrer parfaitement avec la Maison Sainte-Anne : il est constitué d’une unité de vie spécifique de plain-pied, mais aussi d’espaces de convivialité communs avec la maison de retraite actuelle pour que les résidents puissent avoir des contacts et des échanges avec les autres personnes âgées.

- Il indique que le projet s’inscrit dans la continuité du développement de la maison de retraite et qu’il vise à l’amélioration de la qualité de l’accueil et de la fonctionnalité des structures.

- Il rappelle qu’il existe un besoin croissant en capacité d’accueil des malades d’Alzheimer et que le projet proposé bénéficie d’un soutien du Conseil Général.

- Il souligne qu’un tel centre ne peut pas être construit à l’écart, car d’une part il est plus efficace de partager du personnel et des infrastructures avec la maison de retraite et d’autre part il est important de ne pas isoler les résidents de l’unité d’Alzheimer.

Intervention de Roger Rebours et courrier du Préfet

Roger Rebours apporte des précisions sur les développements qu’a connu le dossier après le refus du permis de démolir, en Août 2000 :

Il explique que le Président de la Maison Sainte-Anne et lui-même, Maire à cette époque avait demandé et obtenu, pendant l’Automne 2000, une audience auprès du Préfet pour rediscuter le projet et il avait été conclu que le permis de démolir pourrait être accordé si le bâtiment de remplacement était un bâtiment de qualité.

Le Maire confirme ces informations en donnant lecture du courrier de la Préfecture, daté du 22 Décembre 2000, indiquant que le permis de démolir pourrait être ré-examiné favorablement à condition que le nouveau projet soit compatible avec le tissu urbain de Tinténiac et qu’il ménage la perspective à l’arrière de l’Eglise.

Intervention de Philippe Mazurier

Philippe Mazurier intervient pour faire part de ses réserves quant au projet de démolition et de construction :

- Il se déclare chagriné qu’au nom d’une maladie "fortement portée par les médias" et "qui a le vent en poupe", on soit prêt à aller à l’encontre d’un règlement qui a été pris antérieurement pour protéger le patrimoine.

- Il ajoute qu’il juge tout à fait utile de faire quelque chose pour la maladie d’Alzeihmer, mais il déplore qu’on soit prêt à faire "tout et n’importe quoi" et à aller au-delà des réglementations prévues dans le POS.

Il s’ensuit un court débat entre plusieurs conseillers sur l’interprétation du POS au cours duquel François Leroux résume la situation en déclarant que le Code de l’Urbanisme permet une certaine flexibilité pour l’attribution d’un permis de démolir, dès lors que le bâtiment prévu à la place respecte les règles du POS.

Quelques commentaires :

• **Nous saluons le travail considérable de documentation, de synthèse et d’argumentation effectué par l’Association "Patrimoine & Historique Tinténiac-Montmuran" sur les différents aspects du dossier. Quelle que soit l’opinion que l’on peut avoir sur le fond de la question, il nous semble particulièrement sain que des citoyens et des associations se sentent concernés par les questions locales, ayant à coeur d’apporter leur vue des choses dans un esprit… constructif.**

• **Selon l’opinion recueillie auprès de personnes y travaillant, la Maison de Retraite Sainte-Anne s’efforce depuis plusieurs années de se donner les moyens humains et techniques pour prendre au mieux en charge la dépendance et les pathologies liées au vieillissement. Toutefois, la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d’Alzheimer nécessite une structure adaptée et la construction prochaine d’une unité d’accueil offrira aux familles concernées la possibilité de mieux accompagner leurs proches.**

• **Il est important de noter la formulation de la question soumise par le Maire au vote des Conseillers Municipaux : il ne leur demande pas leur avis sur l’attribution des permis de démolir et de construire, mais seulement sur la création d’un centre Alzeihmer, tel que décrit dans les permis demandés. L’avis favorable du Conseil Municipal sert au Maire à légitimer la décision qu’il a prise ensuite, d’accorder les permis de démolir et de construire.**

• **La question soulevée suscite deux interrogations plus profondes :**

- **La Commune a-t-elle une politique précise en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et historique à Tinténiac, et si oui, quels en sont les principes, les priorités et les moyens ?**

- **La Commune a-t-elle une politique précise en direction des personnes âgées (qu’elles soient valides ou dépendantes) tenant compte de leurs besoins et de leurs aspirations et de l’importance à maintenir le lien social entre les générations ?**

• **Sur une question simple qui pose un vrai dilemme que tout le monde peut comprendre, nous déplorons que le procès-verbal officiel soit aussi peu transparent. Car en donnant l’impression que les questions municipales sont "très ennuyeuses", "trop compliquées" ou "réservées aux initiés", on tend à exclure les citoyens du débat, en leur en masquant les véritables enjeux et les vrais ressorts.**

Beau succès pour le Forum des Associations

Le 14 Septembre dernier a eu lieu le Forum des Associations, à Tinténiac, à l'Espace Ile-et-Donac. Cet événement a réuni une grande partie des associations de Tinténiac qui souhaitaient présenter leurs activités aux habitants de la commune. Ce fût aussi pour chacune des associations présentes, l'occasion de rencontrer les membres des autres associations et d'échanger des informations sur leurs activités et leur fonctionnement.

Nous nous félicitons du succès rencontré par ce Forum, qui témoigne de la vitalité des associations à Tinténiac. L'organisation de la journée, pilotée par Pascal Mastrorizzi (assistant à la vie associative) a été remarquable et l'ambiance a été très conviviale grâce notamment aux nombreuses animations mises en place par les jeunes de la MJC.

De nombreux habitants ont pu découvrir toutes les ressources de la vie associative de Tinténiac.

Nous espérons que l'expérience sera renouvelée tous les ans. Et pourquoi pas la création d'une véritable "Maison des Associations" ?

Tinténiac Pour Tous était bien sur présent à ce Forum.



Merci à tous ceux qui se sont arrêtés à notre stand pour échanger des idées. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des réflexions inspirées par quelques mots que nous avions accrochés à des panneaux pour susciter la réaction du public.



Entendu au Conseil Municipal

Petit problème d'arithmétique : soit une commune qui alloue une bourse de rentrée scolaire de 31 € pour chaque enfant de la commune scolarisé dans une des deux écoles primaires. Sachant que cette bourse concerne 91 élèves dans une des écoles et 102 dans l'autre, quelle somme totale cela représente-t-il sur une durée de 6 ans ?

Réponse : 35898 € (soient plus de 230 000 Francs)

Lors d'une de ses interventions à la réunion du Conseil Municipal du 27 Septembre, la minorité a effectué ce calcul à haute voix et a rappelé son opposition au principe d'une bourse au montant indifférencié. Elle a fait remarquer que la somme correspondante pourrait être utilisée dans un équipement jeunesse collectif.

Mais à la question : "si vous en aviez l'occasion, est-ce que vous supprimeriez cette bourse ?", la réponse de la minorité a été : "non, certainement pas, mais on l'appliquerait de façon différente".

Tinté Art Rue 2002

Le Festival Tinté Art Rue a été un temps fort de cet été à Tinténiac, globalement réussi. Un moment culturel, festif et convivial où les habitants ont eu l'occasion de se retrouver dans l'intimité des rues de notre village.

Bravo aux professionnels auxquels la commune a confié la réalisation de cette manifestation et merci au Comité des Fêtes pour l'organisation du "Cochon Grillé". Une seule ombre au tableau : quel dommage d'avoir choisi la même date que celle que la Bausaine avait retenue pour sa fête annuelle...

Un participant à l'événement nous livre ses impressions.

Nous noterons avec humour, que l'échantillonnage des prestations proposées, varié et consistant, nous permet de parler d'ouverture d'esprit dans une période qui en manque tant. Certains textes de chanson nous ont même fait penser que la Municipalité pratiquait l'autodérision, signe faste !

En effet, la bonne humeur était de la partie et le "super-héros" Boule de Poils donnait bien le ton de la fête.

L'heureux contraste entre l'art de la rue visible en plein air et les expos dans les bars, offrait aux spectateurs une grande variété d'oeuvres. L'accrochage manquait parfois d'un peu de générosité sur des murs encombrés. Ce qui nous laisse penser qu'une galerie éphémère (quelque local vide serait-il disponible?) en plus des bars, offrirait un environnement plastique plus riche.

C'était le cas de la salle arrière du Batracien où explosaient les couleurs de la peinture gestuelle de la jeune Hélène, à qui nous souhaitons une longue et bonne route dans le monde de la peinture. Ses travaux sont très rafraîchissants pour le regard.

Le beau temps n'a rien gâché de la nocturne, car si la partie du spectacle devant l'Eglise n'était pas toujours très visible pour tous, nous retiendrons surtout la participation d'un public nombreux et l'ambiance de rue en fête qui anima Tinténiac ce soir-là. Ambiance que nous sommes impatients de retrouver l'été prochain !

La convivialité semble faire bon ménage avec la gratuité des spectacles. Nous nous en félicitons.

Méfions-nous seulement de ne pas faire trop simple. L'art contemporain n'est pas toujours facile d'accès, pas plus que notre société en général, mais en est un élément constitutif incontournable. Aussi nous attendons l'an prochain une programmation où l'art conceptuel aura une place, afin que tous les amateurs soient comblés. Car s'amuser et se cultiver, ne sont pas incompatibles.

L'ouverture d'esprit est à ce prix. C'est le challenge de toute animation culturelle. Bravo aux animateurs et aux bénévoles.

Dédicaces Pour Tous

Séance de Dédicace de Bandes Dessinées,
le Samedi 14 Décembre 2002
Espace Duguesclin - 10h00-18h00.

Davodeau, Fred Simon, Joub vous dédicacent leurs BD

**Max & Zoé, Rural, La Gloire d'Albert,
Popotka, Le Poisson-Clown, etc...**

Exposition de planches et ateliers de démonstration à 10h00, 14h00 et 16h00

Profitez de cette occasion pour faire connaissance avec les auteurs, découvrir leur métier et vous offrir un album personnalisé ! Et c'est aussi une idée de cadeau pour Noël ...

